

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-huit du mois de septembre, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
MM. et Mmes FIEVEZ. CANART. DAYE. THIBAÛT. VASTERSAEGHER. RENARD.
Echevins ;
MM et Mmes SCHOLLAERT. DE SMET. JEANMART. ROSSAY. LECHENE. FERNANDEZ-CORRALES. MANZINI. DAVID. DECORT. SAUVAGE. GAILLY. BRANCART. DETRY.
SIMON. HAUMONT. PHILIPPART, Conseillers Communaux.
M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal

Absents et excusés : M. LIEDS et Mme SMETS, Conseillers Communaux
Absent : M. PAUL, Conseiller Communal.

A 20 H 08, avant d'aborder en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour, Monsieur le Président évoque la problématique des producteurs de lait de Braine-le-Comte.

Ces derniers offrent alors un verre de lait aux Membres de l'Assemblée et du public.

Monsieur le Président signale les actions symboliques réalisées à Braine-le-Comte. Il évoque la possibilité pour nos citoyens d'aller directement acheter des produits laitiers chez nos agriculteurs.

Il encourage nos concitoyens à utiliser cette « filière courte ».

L'Assemblée examine alors la notion proposée par Monsieur l'Echevin Charles Vastersaegher.

Elle marque son accord sur cette proposition et sur l'amendement déposé au nom du groupe P.S. par le Conseiller Brancart.

Le tout sera envoyé, sans tarder, aux Ministres et parlementaires régionaux car le 5 octobre cette question sera étudiée au niveau de la Communauté Européenne.

Le Conseil Communal entend alors l'interpellation citoyenne de Monsieur Alain Maetens qui évoque le problème du stationnement des poids lourds en agglomération, le respect des règles de stationnement dans la rue de la Station et le problème du stationnement anarchique sur la Grand-Place.

A l'issue de cette interpellation, Madame la Conseillère Roobaert entre en séance.

ET l'Assemblée aborde l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1 C P A S - CONSEIL COMMUNAL

A *Démission de Madame Véronique MATTON, en qualité de Présidente et de Conseillère du C.P.A.S*

Monsieur le Président remercie tout d'abord Madame Matton pour les deux années et demie passées à la tête du C.P.A.S. de notre Ville.

Il rappelle qu'elle a été plongée d'emblée dans la réalité du C.P.A.S.

Ce n'était pas évident pour quelqu'un qui n'avait jamais fait de politique auparavant.

Elle a ainsi rencontré quelques défis : le financement du C.P.A.S, le suivi du dossier de la rénovation de la Maison de Repos, la politique de la petite enfance (avec la création de 2 nouvelles M.C.A.E.) ou l'arrivée de la nouvelle Secrétaire du C.P.A.S.

Monsieur le Président cède alors la parole à Madame Matton qui explique les raisons de son choix et fait le bilan de son action politique.

Le Conseil accepte ensuite la démission de Madame Matton, à dater de ce jour.

B *Démission de Madame Bénédicte Thibaut en qualité d'Echevine*

L'Assemblée accepte également la démission de Madame Thibaut, à dater de ce jour.

C *Désignation de Madame Bénédicte Thibaut en qualité de Conseillère du C P A S*

Prestation de serment de l'intéressée.

Monsieur le Président rappelle la nouvelle procédure pour la désignation et le remplacement des Membres du Conseil de l'Action Sociale .

Madame Bénédicte THIBAUT prête ensuite serment en qualité de Conseillère de l'Action Sociale de la Ville de Braine-le-Comte.

D *Adoption d'un avenant au pacte de majorité + prestation de serment de Madame Haumont en qualité d'Echevine.*
 Monsieur le Président donne alors lecture de l'avenant au pacte de majorité proposé par les représentants des groupes Braine et P.S.
 Cet avenant est adopté à l'unanimité des Membres présents, les Conseillers Ecolo et I.C. s'étant abstenus.
 A la suite de cette adoption, l'Assemblée reçoit la prestation de serment de Madame Line Haumont, en qualité d'Echevine.
 Cette dernière est ainsi installée dans ses fonctions.

E *Démission de Madame Bénédicte Thibaut en qualité de Conseillère Communale et installation de Madame Françoise Snoeck, sa remplaçante. Prestation de serment de l'intéressée.*
 Après avoir accepté la démission de Madame Bénédicte Thibaut en qualité de Conseillère Communale, le Conseil Communal vérifie les pouvoirs de sa remplaçante, Madame Françoise Snoeck.
 Cette dernière prête ensuite le serment constitutionnel et est installée en qualité de nouvelle Conseillère Communale.
 Madame Snoeck s'installe également au Conseil.

L'Assemblée interrompt alors ses travaux pour permettre la tenue d'une réunion du Conseil de l'Action Sociale qui, conformément à l'avenant au pacte de majorité qui vient d'être adopté, sera appelé à désigner Madame Bénédicte THIBAUT, en qualité de Présidente du C.P.A.S.

Il est alors 21 H 45, le Conseil Communal accueille les Membres du Conseil de l'Action Sociale : les Conseillers Marc Hublau, Myriam Cornet, Nicole Vanhoof, Yves Guevar, Didier Laquaye, Christiane Hazard, Léon Gausin, Jean-Luc Tabureaux et Pierre Dero. (Madame la Conseillère De Cooman - Gorniaczyk est excusée) et tiennent leur réunion commune avec les intéressés.

Le procès-verbal de cette réunion commune sera proposé à l'approbation de la prochaine réunion.

A 22 H 55, les Membres du Conseil Communal poursuivent l'examen des points prévus à leur ordre du jour :

2 HOLDING COMMUNAL S.A.

Augmentation de capital par apport en nature et par apport en numéraire. Examen et décision.

Monsieur le Président présente le point.

Il insiste sur le fait que Dexia est resté la Banque des Communes même dans la tourmente financière que le monde connaît depuis un an.

Il signale également qu'il a déposé une question parlementaire pour demander que Fortis (dont l'actionnariat est devenu aussi en partie public) soit obligé de répondre aux demandes d'emprunts des pouvoirs publics.

Monsieur le Président rappelle également que seule, Dexia nous a remis une offre, pour nos emprunts, cette année.

Un débat s'engage alors sur l'utilité de conserver des parts sociales dans une banque devenue de plus en plus privée.

Monsieur le Président rappelle qu'à défaut de souscrire à cette augmentation de capital, les parts sociales non privilégiées que la Ville possède actuellement risquent de ne plus rien valoir du tout.

Monsieur le Conseiller De Smet conteste cette façon de faire de Dexia et s'interroge sur la garantie pour la Ville d'obtenir les 13 % annuels promis.

Monsieur le Conseiller Schollaert pense que tout va mal chez Dexia qui licencie actuellement du personnel.
Il affirme que tant que la situation n'est pas plus claire, la Ville devrait se méfier.

Monsieur le Conseiller Manzini donne alors lecture d'une motion que l'Assemblée unanime approuve et qui sera insérée dans la délibération du Conseil Communal.

Monsieur l'Echevin Renard pense que tous les partis démocratiques doivent intervenir auprès de leurs parlementaires et de leurs représentants au sein du Holding Communal pour que les banques soient à l'avenir mieux surveillées.

Finalement, la Ville de Braine-le-Comte vote l'augmentation de capital par apport en nature et par apport en numéraire par 22 voix pour et 2 abstentions des Conseillers De Smet et Schollaert.

Monsieur le Conseiller Manzini signale qu'il serait intéressant de savoir ce qui va se dire à l'Assemblée Générale du Holding Communal.

Monsieur le Président promet d'en transmettre le compte-rendu au Conseil Communal.

Le Conseil Communal vote ensuite à l'unanimité les 7 points d'investissements suivant :

3 INVESTISSEMENTS

- A *Travaux de mise en conformité des installations électriques de divers bâtiments communaux*
Décision et choix du mode de passation du marché - Approbation

Cf délibé

- B *Travaux d'entretien d'égouttage aux chemins communaux - Exercice 2008*
Avenant n° 1 au contrat d'entreprise de la S.A. TED
Approbation

Cf délibé

- C *Travaux d'entretien divers aux voiries - Exercice 2009*
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

- X D *Fourniture et pose d'une structure d'escalade en câble au parc du Ronchy à Hennuyères.*
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

- X E *Marché de service pour la désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité pour l'aménagement du bâtiment sis Grand-Place, 2*
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

- X F *Marché de service pour la désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité pour l'aménagement des bâtiments sis rue Jean Pluchart, 2 et 4*
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

C C 28 septembre 2009

- X G *P.C.D.R. -
Adoption du cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet -
Décision.*

Cf délibé

4 FINANCES COMMUNALES

L'Assemblée unanime vote également le point suivant

A Régie Foncière Communale

- a) *Etat des lieux*
- b) *Mandats de paiement irréguliers à charge de la Régie Foncière*
- c) *Subside prévu au service extra du budget 2009 pour cette même régie foncière*
- d) *Liste des biens immobiliers confiés à la Régie Foncière*

Rapports et propositions du Collège Communal et de Madame la Releveuse Communale - Examen et décisions.

- B *Taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés - Exercice 2007 - Braine-le-Comte c/ Médiapub
Recours fiscal auprès du Tribunal de Première Instance
Transaction examen et décision.*

Cf délibé

- C *Vérification de la caisse de Madame la Releveuse pour le 2^{ème} trimestre 2009*

Monsieur le Président signale qu'il a procédé à la vérification de caisse de Madame la Releveuse Communale pour le deuxième trimestre 2009, ce 10 septembre.

Cette vérification laisse apparaître un avoir justifié de + 236.734,41 €.

L'Assemblée unanime vote les deux points suivants :

D *Emprunts*

- a) *Travaux au pignon de la Chapelle St Adrien de l'Eglise St Martin
Remboursement anticipatif d'un emprunt suite à un subside de la Région Wallonne - Vote.*

Cf délibé

C C 28 septembre 2009

- b) *Acquisitions de vestes et pantalons de feu - Programme 2008 -2^{ème} tranche - Financement par emprunt - Vote.*

Cf délibéré

Le Conseil Communal vote les crédits d'urgence suivants :

- E *Vote de 2 crédits d'urgence au service ordinaire du budget 2009 :*
- 7.000 € - Frais divers véhicules
 - 3.000 € pour acquérir du matériel destiné à protéger le personnel et les enfants des écoles contre la grippe A/H1N1 ;
 - 2.000 € pour les stores occultants des nouveaux bureaux des services du Personnel (à l'article budgétaire 104/105/02).

L'Assemblée vote également un crédit d'urgence au service extraordinaire du budget 2009 :

- Vote de 1 crédit d'urgence au service extraordinaire du budget 2009 :*
- 1900 € pour l'acquisition de matériel divers pour les écoles fondamentales communales.

Ratification de décisions du Collège des 16 et 25 septembre.

A propos de l'acquisition de matériel destiné à protéger les enfants des écoles, Madame la Conseillère Simon demande si ce matériel sera également mis à disposition des écoles libres de l'entité. Elle estime que tous les enfants sont égaux.

Monsieur le Président signale qu'en principe, la Ville ne doit intervenir que pour son propre réseau d'écoles mais qu'il conviendra de voir comment la situation évolue.

- F *Octroi d'une prime à l'installation de panneaux photovoltaïques. Modification des conditions d'octroi - Décision.*
Le Conseil unanime marque son accord pour que la prime à l'installation des panneaux photovoltaïques soit accordée à ceux qui avaient obtenu du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2009, l'accord de subvention de la Région Wallonne.

L'Assemblée unanime accepte alors l'urgence pour délibérer sur le point suivant qui n'avait pas été prévu à l'ordre du jour :

C C 28 septembre 2009

4 BIS FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT GERY A BRAINE LE COMTE

Budget de l'exercice 2009 - Modification budgétaire n° 2

Avis à émettre

L'Assemblée émet un avis favorable unanime.

5 URBANISME

Permis unique introduit par INFRABEL pour la construction et l'exploitation d'un centre logistique et infrastructure.

Réaménagement de la voirie du chemin du Chevauchoire de Binche

Approbation

A l'occasion de l'examen de cette question, Monsieur le Conseiller De Smet suggère de rouvrir l'accès aux étangs par le sentier qui, depuis le Chevauchoire de Binche longe le Chemin de fer.

Il insiste sur la dangerosité de la traversée au niveau du Pont l'Incluse .

Monsieur le Président rassure également Monsieur le Conseiller Jeanmart sur la faisabilité du passage sous-voie qui avait été imaginé dans le prolongement de la voirie précitée.

Moyennant ces remarques, le Conseil unanime approuve les équipements de voirie du permis en question.

6 ACADEMIE DE MUSIQUE

Prise en charge communale de périodes cours

Prolongation.

L'unanimité est faite pour approuver cette prise en charge.

Par rapport au budget de l'année passée, il n'y a pas d'alourdissement de la charge pour la Ville.

7 SEANCE DU 29 JUIN 2009

Procès-verbal - Approbation.

Sa rédaction ne donnant lieu à aucune observation, le procès-verbal précité est adopté.

8 INFORMATIONS

Affaire Ville de Braine-le-Comte c/ Zoning des Tuileries

Plainte avec constitution de partie civile devant le Juge d'Instruction

Information.

Le Collège Communal donne alors aux Conseillers Communaux des informations au sujet :

- a) de l'affaire Ville de Braine-le-Comte c/ Zoning des Tuileries
Ils prennent connaissance de la plainte, avec constitution de partie civile, devant le Juge d'Instruction.

- b) de l'Arrêté du 10 septembre 2009 du Conseil Provincial qui approuve la délibération du 29 juin 2009 du Conseil Communal qui avait arrêté les comptes annuel de l'exercice 2008.
- c) Du rapport du 11 septembre 2009 du service Environnement sur la réunion du 10 septembre avec les responsables de l'I.B.W. à propos du fonctionnement du parc à conteneurs.

9 MOTION EN FAVEUR DES PRODUCTEURS LAITIERS DE BRAINE LE COMTE
Adoption

Cette motion a été traitée en début de réunion.

10 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX
Le Collège répond alors aux interpellations :

- a) du 27 septembre 2009 des Conseillers Manzini et Simon au sujet du :
- coût du rallye de Braine-le-Comte, édition 2009
- b) du 28 septembre 2009 de Monsieur le Conseiller De Smet au sujet de :
- de la vitesse excessive dans la rue du Grand Péril
- du questionnement du comité de quartier de la rue Ferrer au sujet de la zone bleue élargie.
A cet égard, Monsieur le Président signale qu'une réunion de concertation se tiendra avec les intéressés, le jeudi 8 octobre à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à leur ordre du jour :

HUIS CLOS

- 11 C.C.A.T.M.**
Démission et remplacement de 2 membres (Line Haumont et Elie Druart).

Cf délibé

- 12 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL**
A *Désignation au 1^{er} octobre 2009 du personnel enseignant à titre temporaire dans le cadre de l'utilisation du capital-périodes pour l'année scolaire 2009-2010.*
Décision

Cf délibé

- B *Implantation de Ronquières
Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice primaire. Décision.*

Cf délibé

- C *Implantation de Steenkerque
Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire à mi-temps*

Cf délibé

- D *Implantation d'Hennuyères -
Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation de sa remplaçante*

Cf délibé

13 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

- A *Détachement de fonctions. Requête d'un professeur de flûte à bec*

Cf délibé

- B *Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de diction et de déclamation. Décision.*

Cf délibé

- C *Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de danse jazz. Décision.*

Cf délibé

- D *Notification d'un congé de maladie d'un professeur de flûte traversière
Désignation d'un remplaçant. Décision.*

Cf délibé

E *Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant et dans un emploi non vacant d'un professeur de flûte à bec. Décision.*

Cf délibé

F *Remplacement d'un professeur de formation musicale. Décision*

Cf délibé

G *Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique. Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de formation musicale. Décision.*

Cf délibé

H *Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine chorégraphique. Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de danse classique. Décision.*

Cf délibé

I *Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique. Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de formation musicale. Décision.*

Cf délibé

J *Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique . Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de flûte traversière. Décision.*

Cf délibé

K *Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique. Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de percussion. Décision.*

Cf délibé

- L *Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Chorégraphique. Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de cordes jazz. Décision.*

Cf délibé

- M *Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique. Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de diction et de déclamation. Décision.*

Cf délibé

- N *Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique. Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de formation musicale. Décision.*

Cf délibé

- O *Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique. Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de guitare. Décision.*

Cf délibé

14 E.I.C.B.

- A *Nomination à titre définitive du Directeur
Décision*

Cf délibé

- B *Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une chargée de cours de néerlandais .
Décision*

Cf délibé

- C *Démission d'une chargée de cours dans la section auxiliaire de l'enfance dans une structure collective.
Désignation de sa remplaçante*

Cf délibé

15 AFFAIRES JUDICIAIRES

*Affaire Lisbet c/ Baudouin c/ Ville de Braine-le-Comte
Transaction - Acceptation*

Le Conseil Communal unanime approuve la transaction en question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 15.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire Communal,
(s) Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Le Président
(s) Jean-Jacques FLAHAUX

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire Communal,

Le Député-Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX

C C 28 septembre 2009

APRES REUNION

Réunion du Conseil de l'Action Sociale

Prestation de serment et installation de Madame Bénédicte Thibaut, nouvelle Présidente.

Réunion Commune Conseil Communal / Conseil de l'Action Sociale.

1. Rapport sur les synergies actuelles entre la Ville et le C.P.A.S
2. Synergies futures (service des Travaux commun, taxi social, lutte contre la grippe A/H1N1,)
3. Création d'un service de soins à domicile pour les 18 communes du Centre + Enghien et Erquelinnes